

CYANOBACTERIES BENTHIQUES EN LOIRE : SOYEZ VIGILANTS

Des microorganismes, appelés cyanobactéries benthiques, colonisent parfois le fond des rivières, l'été voire en début d'automne. Elles se développent lorsque les eaux sont transparentes et peu profondes. Elles forment à la surface des cailloux des plaques (biofilms) de couleur vert / brun foncée ou noir, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (flocs, amas d'algues). Elles peuvent être à l'origine d'intoxications mortelles pour les chiens.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre, simples et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE VIS-A-VIS DES CYANOBACTERIES ?

Attention aux enfants !



- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés. Il est interdit de se baigner dans la Loire.
- Eviter d'ingérer de l'eau.
- Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade.
- Ne pas pratiquer d'activités de loisirs (canoé et autres activités nautiques...) dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.
- Concernant la consommation de poissons, en cas de développement de cyanobactéries en Loire, il est recommandé d'éviscérer et d'étêter systématiquement les poissons pêchés.

Attention aux animaux domestiques (risque de mortalité canine) !



- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière / Zone de baignade

QUELS SONT LES SYMPTOMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTERIES ?

Après une baignade



- Irritation de la peau ou des yeux, apparition de boutons...

En cas d'ingestion

- Tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin



En cas d'ingestion d'eau de la rivière, d'algues ou de jeu avec des bâtons ou galets souillés

- Tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...

L'emmener rapidement chez un vétérinaire, si possible en ayant récupéré les éventuelles vomissures



Pour plus d'informations :

Direction départementale de la protection des Populations – 02 41 79 68 30

Agence régionale de santé Pays de la Loire – 02 49 10 40 00



SOS 112